

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.**  
**Proposition de motion de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, pour faire**  
**de la commune d'Anderlecht, une commune Jeunes Aidants Proches.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geef lezing van de volgende tekst :

*« Attendu que 10 % de la population belge est aidant proche et que parmi ceux qui ne le sont pas, nombreux sont ceux qui l'ont été par le passé et nombreux sont ceux qui le seront un jour ; que l'aidance de personnes proches concerne donc une partie importante de la population ;*

*Attendu qu'il y a à en Région bruxelloise, à côté de ces aidants proches, énormément d'initiatives, d'associations, d'institutions qui ont également pour objet d'aider, de soutenir les personnes en difficulté ou ceux qui les soutiennent ; que Bruxelles est réellement une ville où une partie importante de la population a le souci d'être ouverte et active dans le soutien aux autres ;*

*Attendu que, dans ce contexte, un projet de faire de Bruxelles une Région Aidante a vu le jour ; ce projet est mené en collaboration avec la Métropole de Lyon qui développe un projet de Lyon Métropole Aidante ; que ces projets novateurs ont pour but, d'une part, de mettre en lumière, de soutenir et de valoriser tout ce qui se fait au niveau local et concret dans le domaine de l'Aidance, et d'autre part de faire prendre conscience de l'importance, pour le fonctionnement de notre société de ces pratiques ; que le projet soutenu par la Ministre Céline Fremault a été lancé à Bruxelles le 20 mars 2019 ;*

*Attendu que nous serons amenés, dans les prochains mois et les prochaines années, à nous mobiliser davantage pour accompagner ces initiatives, ces associations, ces institutions ; que la reconnaissance et le soutien de l'Aidance sera un réel enjeu de société ;*

*Attendu que parmi ces aidants proches il y a de nombreux enfants, appelés « jeunes aidants proches »;*

*Attendu que ces jeunes aidants proches sont définis comme « des enfants et des jeunes de moins de 18 ans qui fournissent de l'aide, qui se soucient d'un autre membre de la famille en situation de dépendance. Ils effectuent, souvent de manière régulière et continue, des tâches de soins et assument des responsabilités qui incombent d'habitude à un adulte » ;*

*Attendu que, selon une estimation des professionnels de la jeunesse et selon une recherche subsidiée par le gouvernement bruxellois et accompagnée par un groupe de travail de la Communauté Wallonie - Bruxelles portant sur six écoles secondaires bruxelloises de tous les réseaux, ces jeunes aidants proches représentent à Bruxelles 14% des enfants bruxellois ; que cette étude confirme les chiffres obtenus dans d'autres pays à savoir qu'il y a 2 élèves par classe qui sont concernés ; que 1 jeune aidant sur 3 passe de 11h à 20h par semaine à soigner son proche (étude carerstrust UK) ; qu'il y a 1 élève sur deux classes qui passe plus de 3 heures par jour à aider son proche et sa fratrie plus jeune ; que la situation de ces adolescents n'est absolument pas connue ni par leurs condisciples, ni par les enseignants et ce, pour diverses raisons (méconnaissance, gêne de vivre quelque chose de différent, peur du jugement, peur d'être séparé de sa*

*famille....) ; que sur les 1391 jeunes interrogés, 196 (14.1 %) se sont dit concernés,... que pour l'enseignement néerlandophone une étude de Samana VZW menée auprès de 2216 élèves entre 12 et 19 donne des résultats équivalents à savoir que 17 % sont aidants proches. que ces études portent sur des enfants de tous les milieux socioculturels et économiques.*

*Attendu qu'en Belgique, les études réalisées concernent des enfants du secondaire. Or, les études notamment en Angleterre, indiquent que les jeunes aidants proches sont plus nombreux dans le primaire que dans le secondaire notamment parce qu'en secondaire certains se sentent plus capables de refuser de poursuivre l'aide qu'ils apportent et à mettre leurs limites. Il est fort à parier que la tendance est identique en Belgique.*

*Attendu que les aides apportées concernent des soins médicaux (accompagner son proche chez le médecin, donner des médicaments : 19% des jeunes aidants) , des soins plus intimes (aller aux toilettes, se laver, s'habiller, veiller la nuit : 9 % des jeunes aidants), les déplacements (voiturette, se mettre au lit : 7 %), la responsabilité du ménage, de la cuisine, des lessives, du budget familial : 62 %), éducation des frères et sœurs, aide au niveau scolaire ( 29 % des jeunes aidants), soutien émotionnel (64 %) ...*

*Attendu qu'il existe aujourd'hui peu de conscience de l'existence de ces enfants et de ce qu'ils font ; qu'ils n'ont souvent même pas conscience eux-mêmes d'être jeunes aidants proches ; et que, par conséquent, il est difficile de mettre en place des structures ou des démarches de soutien alors que l'aide souvent demandée par ces jeunes est une aide au niveau de la scolarité ;*

*Attendu qu'il est démontré qu'un simple intérêt, qu'un simple soutien (" comment vas-tu aujourd'hui ?, Cela a été hier soir ? "), qu'une simple attention tout à fait spontanée et naturelle d'un ami, d'un enseignant qui connaît la situation peuvent s'avérer capitaux et déterminants ; que la première étape du soutien est la prise de conscience ; que des aides spontanées se mettront ensuite en place d'elles-mêmes, de manière naturelle ;*

*Attendu que la méconnaissance de leur situation de jeunes aidants peut engendrer des situations très problématiques pour de nombreux enfants ; difficultés scolaires qui n'existeraient pas si une souplesse relative était mise en place, problèmes administratifs, problèmes de santé... ;*

*Attendu que cette même étude met en évidence que la première demande formulée par ces jeunes est d'avoir la possibilité de rencontrer des jeunes vivant la même chose, que la deuxième aide attendue est le soutien par les professionnels de l'école, que la troisième aide attendue est celle que peut fournir les infos des sites internet, la quatrième étant celle des professionnels du domaine médical et enfin celle des réseaux sociaux ;*

*Attendu qu'il est important de soutenir ces jeunes aidants car ils deviennent vulnérables lorsque la charge des soins et la responsabilité qui reposent sur eux deviennent excessives et inappropriées pour leur âge.*

*Attendu que même lorsqu'ils ne voudraient pour rien au monde changer de vie, les enfants ont droit à "une vie décente" comme le stipule la Convention Internationale des droits de l'enfant des Nations Unies du 20 novembre 1989 ;*

*Attendu que les enfants ont droit à être protégés d'un « travail qui est dangereux pour leur*

*santé ou compromet leur enseignement » comme le stipule la Convention Internationale des droits de l'enfant des Nations Unies du 20 novembre 1989 ;*

*Attendu que les Etats parties qui ont signé ce document s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans ladite Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation ;*

*Attendu que la Belgique a signé cette Convention ;*

*Nous demandons qu'Anderlecht devienne une « Commune Jeunes Aidants Proches » en s'engageant à étudier la possibilité de mettre en place les mesures suivantes :*

*- Mise en place, dans le respect des possibilités réglementaires, d'une certaine flexibilité d'horaire dans les milieux scolaires gérés par la commune d'Anderlecht pour les jeunes aidants. Un jeune aidant est, en effet, parfois en retard car il doit s'occuper d'un rendez-vous médical pour un parent malade, gérer un frère une sœur ou au contraire, il doit quitter l'école plus tôt. Le personnel des écoles doit pouvoir avoir la latitude pour accorder la souplesse la plus efficace.*

*- En envisageant la mise à disposition, dans les écoles, pour les jeunes aidants qui le souhaitent, d'un lieu pour qu'ils puissent se rencontrer et se retrouver avec d'autres jeunes vivant les mêmes réalités qu'eux. L'expérience d'autres pays européens nous éclaire à ce sujet : c'est d'abord entre eux, entre jeunes vivant des situations semblables que le soutien est le plus efficace. Il faut soutenir et encourager les initiatives qui créent des lieux, des moments de rencontres et d'échanges entre jeunes aidants ; un élément important aussi est de les aider à pouvoir et savoir expliquer ce qu'ils vivent, à en être fiers plutôt que gênés d'être différents ;*

*- En envisageant la mise à disposition de professionnels pour les aider dans les démarches qu'ils doivent effectuer liées à la situation d'aidance ou à leur situation de jeunes aidants (assistante sociale, psychologue, personne de référence) ;*

*- En formant et en sensibilisant les adultes auxquels les jeunes aidants sont confrontés que ce soit dans notre administration communale, dans nos écoles, dans toutes institutions publiques, dans nos associations ;*

*- En engageant, ou en désignant au sein de la Commune d'Anderlecht, une personne qui soit référente et clairement identifiée comme étant « Monsieur ou Madame jeunes aidants proches » afin d'accompagner les jeunes et les collègues amenés tout naturellement à être la personne de référence dans leurs problématiques ;*

*- En ayant des plateformes de communication suffisantes (internet, Facebook, numéro de tél...) où les jeunes aidants ont accès à des infos communales qui les concernent (droit, santé) et qui puissent recueillir leurs suggestions, leurs difficultés.*

*G. VERSTRAETEN zegt dat de mentale zorg aan de ene kant een bijzonder belangrijke zaak is. Daarmee kunnen de personen gemakkelijker thuis blijven dan in een zorginstelling. Voor een deel zodat de professionele zorg ook ontlast word. Er zijn effectief veel mensen, niet alleen in Anderlecht, die zich dag in dag uit inzetten om hun burens,*

vrienden en familieleden te helpen, te verzorgen, te ondersteunen. Maar vaak wordt de mentale zorgverstrekker, zeker als het familieleden betreft en zeker zoals in dit geval als het jonge mensen betreft die zelf ook belangrijke noden hebben. Deze gaan soms zelf te onder aan de situatie van mentale zorg waarin ze zich bevinden. Op dat vlak, stelt hij vast dat het Brussels gewest zijn verantwoordelijkheden onvoldoende neemt of, tot nu toe, genomen heeft, waardoor er weinig beleid rond mentale zorg en gecoördineerd beleid is. Het is voor G. VERSTRAETEN bijzonder belangrijk dat alle overheden op dat vlak hun verantwoordelijkheden nemen om te vermijden dat deze mentale zorgverleners zelf in de precariteit terecht komen. Hij is dus blij dat er zo'n motie komt, die aandacht heeft voor een steeds groeiende categorie. Toch maakt hij zich zorgen over een punt : het eerste punt waartoe de motie oproept op het vlak van onderwijs. Voor de rest is hij zonder opmerkingen akkoord. We zullen wel moeten opletten als we een flexibiliteit in de uurroosters gaan invoeren voor jonge mentale zorgverleners om te zorgen voor een ouder of iemand anders die van hem/haar afhangt. Dat we niet ook in een situatie terechtkomen waar men belangrijke delen van het onderwijs moet missen. Het kan niet de bedoeling zijn dat een situatie van mentale zorg ertoe leidt dat iemand belangrijke delen van het normaal onderwijsschema moet gaan missen. Voor de rest is hij akkoord met dit motievoorstel dat zijn ondersteuning heeft.

G. BORDONARO souligne que cette motion a le mérite de considérer et de mettre en lumière toutes les difficultés auxquelles les aidants proches sont confrontés au quotidien. Par contre, cette motion ne s'attaque pas aux sources du problème. S'il y a autant de personnes, enfants ou adultes, forcées d'accompagner et d'aider leurs proches qui sont dans toute une série de difficultés, c'est parce qu'il y a un manque d'infrastructures et de responsabilités de la part des autorités publiques qu'elles soient communales ou régionales pour venir directement en aide aux personnes en difficulté. Cette motion apporte un soutien aux aidants proches mais ne propose pas de solution structurelle pour aider directement les personnes qui doivent être aidées. Pour cette raison, le groupe PTB s'abstient par rapport à cette motion.

M. le Bourgmestre-Président remercie G. VAN GOIDSENHOVEN d'avoir attiré l'attention du Collège sur la problématique des jeunes aidants proches. C'est une motion qui a été déposée dans plusieurs conseils. G. VAN GOIDSENHOVEN fait état d'un projet soutenu par les ministres du Gouvernement bruxellois. C'est un projet qui a été lancé hier. Le Collège n'étant pas complètement informé, il est un peu étonné qu'il y ait un lancement de projet alors que la Commune n'est pas au courant. Le Collège souhaite aller plus loin que ce que G. VAN GOIDSENHOVEN propose. Le Collège propose d'organiser un groupe de travail dans lequel l'ensemble des fractions politiques seront représentés. Il pense que c'est un sujet qui peut transcender les clivages politiques. La problématique est suffisamment interpellante. Il souhaite arriver à des propositions construites au départ des différents groupes politiques anderlechtöis et qui soient praticables immédiatement. Ce groupe de travail serait sous la direction de l'échevine de la jeunesse F. EL IKDIMI avec l'objectif d'arriver avec des propositions au Conseil communal d'ici trois mois, c'est-à-dire au Conseil communal du mois de juin.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte de cette ouverture et ne va évidemment pas la rejeter. Il est mû par la volonté de trouver des solutions et que la Commune puisse interagir avec ces jeunes aidants proches et les soutenir dans la limite de ses moyens mais aussi en faisant aboutir un certain nombre de mesures concrètes le plus rapidement possible. Si c'est l'objectif du Collège au travers de ce groupe de travail, évidemment, le groupe MR s'associera à ce projet. L'objectif n'est pas d'avoir la satisfaction de faire voter une motion qui serait oubliée immédiatement après mais s'il y a une volonté de mettre tout

*le monde autours de la table pour trouver un certain nombre d'avancées pratiques et rapides, le groupe MR accepte cette main tendue.*